

ACCUEIL PROVISOIRE D'UN JEUNE MAJEUR

Bénéficiaire de l'aide:

Jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Objet de l'aide:

Aide subsidiaire pour les jeunes confrontés à des difficultés familiales , sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Descriptif de l'aide:

Pour aider les majeurs de moins de 21 ans, sans ressources et sans soutien familial suffisants, éprouvant des difficultés d'insertion.

Démarche:

L'aide est accordée par le chef de service Protection de l'Enfance après évaluation préalable par les services sociaux

A qui s'adresser:

Service social de secteur.